



<p>RETOURNER LES SOUMISSIONS À : /RETURN BIDS TO:</p> <p>RÉCEPTION DES SOUMISSIONS – ENVIRONNEMENT CANADA/BID RECEIVING – ENVIRONMENT CANADA</p> <p>Copie électronique : soumissionsbids@ec.gc.ca</p> <p>MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS / BID SOLICITATION AMENDMENT</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p>	<p>Titre – Title Services de télémédecine - Eureka, Nunavut</p>	
	<p>N° de la demande de soumissions EC/N° SAP – EC Bid Solicitation No. /SAP No. 5000058546</p>	<p>N° de modification - Amendment No. 001</p>
	<p>Date de la modification (AAAA-MM-JJ) - Amendment Date (YYYY-MM-DD) 2024-03-12</p>	
	<p>La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) - Bid Solicitation Closes (YEAR-MM- DD)</p> <p>à - at 14h00 le – on 2024-03-22</p>	<p>Fuseau horaire - Time Zone Heure avancée de l'Est (HAE)</p>
	<p>F.A.B - F.O.B Voir ci-jointe</p>	
	<p>Adresser toutes questions à : - Address Enquiries to: Garvin.Suepaul@ec.gc.ca</p>	
	<p>N° de téléphone – Telephone No 613-295-4823</p>	<p>N° de télécopieur - Fax No N/A</p>
	<p>Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) - Delivery Required (YEAR- MM-DD) Voir ci-jointe</p>	
	<p>Destination des services / Destination of Services Eureka, Nunavut</p>	
	<p>Sécurité / Security Voir ci-jointe</p>	
<p>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur - Vendor/Firm Name and Address</p>		
<p>N° de téléphone – Telephone No</p>	<p>N° de télécopieur - Fax No</p>	
<p>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) / Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm: (type or print)</p>		
<p>_____</p> <p>Signature</p>	<p>_____</p> <p>Date</p>	



N° de modification 001

L'amendement 001 de la demande de soumission n° **5000058546** est soulevé pour réviser le document de soumission et répondre aux questions de l'industrie.

RÉVISIONS

1. Page 1 de demande de soumissions, **Fuseau horaire - Time Zone** :

SUPPRIMER : Heure normale de l'est (HNE) / Eastern Standard Time (EST)

INSÉRER : Heure avancée de l'Est (HAE)

2. **Partie 4 – Procédures D'évaluation Et Méthode De Sélection** est modifiée comme suit :

À la sous-section **4.2.1. Critères techniques obligatoires**

SUPPRIMER :

O2	Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins un (1) des médecins de garde proposés possède au moins cinq (5) années d'expérience au cours des dix (10) dernières années à compter de la date de clôture de la présente demande de soumissions, en prestation de services de télémédecine aux personnes de régions éloignées*. <i>*Aux fins de la présente demande de soumissions, un endroit éloigné est défini comme un endroit accessible uniquement par avion ou par bateau.</i>	
-----------	---	--

INSÉRER :



O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que les médecins de garde qu'il propose possèdent un minimum de cinq (5) années d'expérience combinée au cours des dix (10) dernières années à compter de la date de clôture du présente demande de soumissions, en prestation de services de télémédecine aux personnes de régions éloignées*.</p> <p><i>*Aux fins de la présente demande de soumissions, un endroit éloigné est défini comme un endroit accessible uniquement par avion ou par bateau.</i></p>	
-----------	--	--

RÉPONSES (R) AUX QUESTIONS (Q)

- Q1.** Tout au long du document de demande de propositions, y compris dans l'étendue des travaux (2.1.i) de l'annexe A, il est indiqué que les services doivent être fournis par un médecin.
- Pouvez-vous confirmer si le service doit être fourni par un médecin ou si une infirmière praticienne est acceptable ?
 - Si la livraison de soins de télémédecine par une infirmière praticienne est acceptable, pouvez-vous confirmer si des points seront perdus dans ce format à la place d'un médecin ?
- R1.**
- Les services doivent être fournis par un médecin.
 - Les services de télémédecine assurés par des infirmières praticiennes ne sont pas acceptables, voir le point a. au-dessus.
- Q2.** Si un proposant est actuellement disponible de 7 h à 19 h au Nunavut et qu'il envisage d'étendre son service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, après l'attribution du contrat, est-ce acceptable ?
- R2.** Non, ce n'est pas acceptable.
- Q3.** Veuillez nous indiquer s'il existe actuellement un entrepreneur ou une entreprise qui fournit ces services.
- R3.** Oui, l'entrepreneur actuel qui fournit ces services est PRAXES Medical Group.

Toutes les autres modalités de la demande de soumissions demeurent inchangées.